



F1601763DEEY

FOIRE D'AUTOMNE INVITATION

VALABLE POUR 1 PERSONNE, OFFERTE PAR :

philippe revellat



LE RENDEZ-VOUS COUP DE CŒUR DE L'AUTOMNE : DÉCOUVREZ LES 5 UNIVERS TENDANCES DE SAISON !

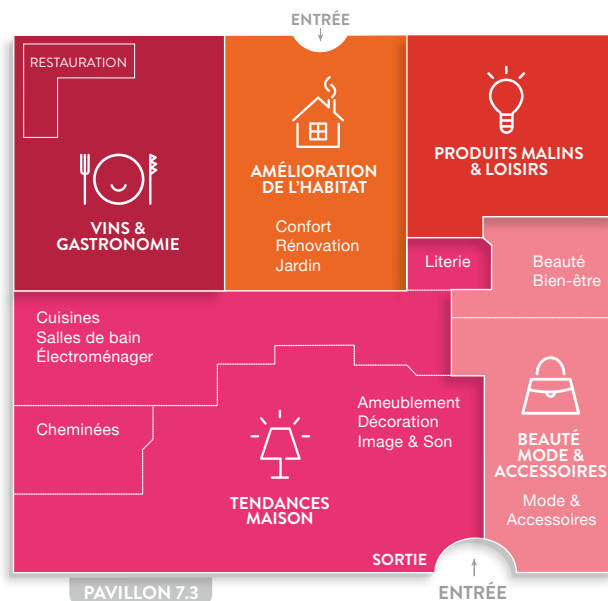
PRÉPAREZ VOTRE VISITE SUR FOIREDAUTOMNE.FR

HORAIRES : 10h à 19h sans interruption du vendredi 24 octobre
au dimanche 2 novembre 2014.

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
MOBILE FOIRE D'AUTOMNE**
et retrouvez-y toute l'actualité



**PARTAGEZ VOS DÉCOUVERTES
SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX**



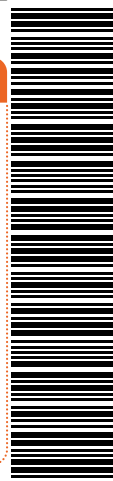
COMMENT VOUS Y RENDRE ?

- MÉTRO**
- Ligne 12 : station Porte de Versailles. Cette ligne dessert les gares Montparnasse et Saint Lazare.
 - Ligne 8 : station Balard. Cette ligne dessert le terminal Invalides de l'aéroport d'Orly.
- TRAMWAY**
- Lignes 3 & 2 : arrêt Porte de Versailles.
- AUTOBUS**
- Lignes 39 & 80 : arrêt Porte de Versailles.
- VÉLIB**
- Station n° 15049 - 2 rue Ernest Renan
 - Station n° 15107 - 42 Boulevard Victor
 - Station n° 15061 - 12 square Desnouettes
- VOITURE**
- Depuis les autoroutes A1, A3, A14, A15 Prendre direction Paris, accès par le périphérique Ouest, sortie Porte de Sèvres ou Porte de Versailles
 - Depuis les autoroutes A3, A4, A6, A10 Prendre direction Paris, accès par le périphérique Sud, sortie Porte de Versailles, Porte de la Plaine ou Porte de Sèvres.
- PARKING**
- Parking F avec accès direct au salon.

COMMENT UTILISER CETTE INVITATION ?

Imprimez cette invitation personnelle ou gardez-la accessible dans votre smartphone et présentez-la au contrôle des entrées. Cette invitation est un titre d'accès strictement personnel, une pièce d'identité pourra vous être demandée à l'entrée de Foire d'Automne.

Contrôlée électroniquement, elle ne donne droit qu'à une seule entrée à Foire d'Automne du 24 octobre au 2 novembre 2014, Paris expo Porte de Versailles. Vous pourrez la télécharger plusieurs fois mais attention, une seule invitation sera valable aux entrées. Elle ne peut être ni reproduite ni revendue sous peine de poursuites (Article 313-6-2 du code pénal). Toute invitation non présentée dans son intégralité et/ou photocopiée sera refusée. Il est rappelé que les achats effectués sur Foire d'Automne, à l'exception de ceux faisant l'objet d'un contrat de crédit à la consommation (article L311-12 du code de la consommation) et de ceux résultant d'une invitation personnelle à se rendre sur un stand pour venir y chercher un cadeau, ne sont pas soumis aux articles L121-21 et suivants du code de la consommation prévoyant un délai de rétractation. **Toute sortie est définitive.**



F1601763DEEY

